

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... Six mois... Un an... Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois... La France et l'Étranger, les frais de poste en sus... Le prix des Abonnements est payable d'avance...

INSERIONS: Annonces: la ligne... Réclames: ... Faits divers: ... On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces... Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du journal...

BOURSE DE PARIS DU 19 DÉCEMBRE Cours à terme de 12 h. 55 communiqués par MM. A. MAIRE et H. BLUM, 60, rue Richelieu, Paris.

Table with columns: VALEURS, Cours du jour, Cours précéd. Rows include 3 0/0 amortissable, Rente 3 0/0, Rente 5 0/0, Italien 5 0/0, Turc 5 0/0, Act. Nord d'Espagne, Act. Gaz, Act. B. de Paris-Pays-Bas, Act. Mobilier Français, Act. Lombards, Act. Autrichiens, Act. Mobilier Espagnol, Act. Suez, Act. Banque ottomane, Oblig. Egypt. unif., Act. Foncier France, Florin d'Autriche, Act. Saragossa, Emprunt Russe 1877, Délégations Suez, Florin Hongrois, Espagne extérieure, Consolidés.

BOURSE DE PARIS (Services gouvernementaux) 19 déc. 18 déc. Rows include 3 0/0, 3 0/0 amortissable, 4 1/2 0/0, Emprunts 5 0/0.

Services particuliers du Journal de Roubaix 19 déc. 18 déc. Rows include Act. Banque de France, Société générale, Crédit fonc. de France, Chemins autrichiens, Lyon, Est, Océan, Nord, Midi, Suez, 6 % Péruvien, Act. Banq. ottomane (anc.), Banq. ottomane (nou.), Londres court, Crédit Mobilier (act. nouv.), Turc.

DEPECHE COMMERCIALES N. Y. - New-York, 19 décembre. Change sur Londres, 4.82 50; change sur Paris, 5.20 50, 100. Café good fair, (la livre) 14 s/a, 14 1/4. Café good Cargoes, (la livre) 14 3/4, 15 s/a. Ferme. Dépêches de MM. Schlagdenhaufen et G., représentés à Roubaix par M. Balleau-Grymonorez: Havre, 19 décembre. Ventes 1.200 b. Marché raffermis. Liverpool, 19 décembre. Ventes 10,006 b. Hausse de 1/16 à 1/8. New-York, 19 décembre. Recettes 147,000 b. New-Orleans low middling 66 s/a. Savannah 63 1/2.

ROUBAIX, le 19 DÉCEMBRE 1878 Bulletin du jour Le vote de l'amendement Belcastel, par le Sénat, dérange tous les calculs des opportunistes. Les gauches du Sénat avaient fait tous leurs efforts pour empêcher cet amendement d'être adopté et elles espèrent vivement que l'engagement solennel qu'elles avaient pris de remettre tout en ordre l'année prochaine suffirait pour satisfaire la majorité de la Chambre haute.

Feuilleton du Journal de Roubaix du 20 Décembre 1878.

L'INCENDIAIRE PAR ELIE BERTHET

— Eh ! ne s'en-tin pas que ce duel va violemment irriter la mère et la fille... la fille surtout, dont la volonté fait loi pour madame Duhamel ? Elles sont capables, dans leur colère, de retarder le paiement des cinq cent mille francs, peut-être même de rompre le marché ; et alors que devrions-nous tous les deux ?... Je l'en prie, renonce à cette sottise égoïste... Est-ce qu'on se venge, lorsque la vengeance est contraire aux intérêts ? — Libre à vous, mon père, de mettre l'intérêt avant tout. Songez à vous-même et ne vous inquiétez pas de moi... Chacun de nous agit à sa guise. — Ecoutez une fois, ton obstination va nous aliéner la tante et la cousine, anéantir notre dernier espoir... Hector, il faut renoncer à ce duel... ou du moins retarder cette rencontre jusqu'à ce que j'aie touché les cinq cent mille francs... Trouve des prétextes pour traîner les choses en longueur... Je te demande deux jours, rien que deux jours... Ensuite tu pourras tuer qui tu voudras.

Il n'en a rien été. Les droites ont pensé que l'un d'eux valait mieux que deux tu l'auras, et elles ont voté sans s'inquiéter de savoir si cela contrariait ou non, la Chambre des députés d'être convoquée à son vœu pour entendre encore une fois parler du budget.

Il est vrai que l'on parlera probablement d'autre chose à la Chambre, car les députés seront mécontents d'être dérangés, surtout à propos des malheureux desservants qu'ils n'aiment guère et il ne serait pas étonnant du tout que la majorité républicaine de la Chambre basse ne se fit un malin plaisir de repousser les décisions de la majorité de la Chambre haute et maintenir ainsi son vote primitif. Le conflit qu'on voulait éviter peut donc parfaitement éclater, malgré M. Gambetta lui-même, qui ne ferait assurément nulle observation si la Chambre donnait gain de cause au Sénat, tout en lui permettant de maintenir calme et paisible la situation politique jusqu'après le 5 janvier.

Puis habile que l'extrême gauche, M. Gambetta sait que la moindre crise pourrait troubler les électeurs sénatoriaux. C'est pourquoi il aspirait après ce calme profond qui précède les grandes tempêtes. Il n'était pas probable que les conservateurs pussent s'y laisser prendre, mais dans tous les cas, volontairement ou non, le Sénat a déjoué la tactique et il dépend désormais de la majorité seule de décider s'il y aura conflit ou non. Si elle incline pour la prolongation de la trêve, une grande injustice sera réparée, grâce à la fermeté des droites sénatoriales ; si la trêve est rompue, ce bien les électeurs délégués apprendront un peu plus tôt à connaître ce que vaut la prétendue modération, la prétendue sagesse des radicaux et ils en tireront profit le 5 janvier.

Le roi d'Espagne vient de faire rétablir la formalité du passeport sur sa frontière pyrénéenne. Les citoyens français sont désormais soumis à cette formalité onéreuse qui est de plus en plus gênante, parce qu'il faut absolument aller faire viser son passeport chez un consul espagnol. Notre gouvernement s'est empressé d'exiger de même et le passeport et le visa du consul français pour les sujets du roi Alphonse. Mais beaucoup plus de Français voyagent en Espagne pour leurs affaires ou leurs plaisirs qu'il ne vient d'Espagnols, si bien qu'en définitive, c'est la liberté des citoyens français qui se trouve la plus lésée.

Avant de b'âmer, comme on doit le faire la mesure prise, par le gouvernement espagnol, il ne faut pas oublier cependant que si la République française, à propos de ses ambassadeurs, ne se fit amusée à taquiner le roi Alphonse au nom des immortels principes, il est plus que probable qu'on n'eût pas ainsi songé, au-delà des Pyrénées, à se montrer aussi exigeant. E-pérons que les autres nations européennes ne se livreront pas, à notre égard, à de semblables vexations et qu'elles ne chercheront pas à entourer d'un cordon sanitaire notre République

qui, à tout prendre, ne demandait qu'à vivre en paix avec les rois et les empereurs et qui, s'il le fallait, n'hésiterait pas à faire parade des sentiments les plus conservateurs. Est-ce que le ministère du 14 décembre a jamais refusé quoi que ce soit, en ce sens, à M. de Bismarck. Il saisit les journaux, les brochures, les livres, il supprime les réunions publiques, il arrête et expulse français et étrangers suspects de tendance socialiste avec une ferveur ardente que l'Empire lui-même ne connaît jamais.

La Chambre est convoquée pour samedi. M. Grévy a donné l'ordre d'envoyer la convocation à domicile. Cette nouvelle a fait remettre sur le tapis les bruits de mésintelligence existant entre les divers membres du cabinet. Nous croyons que c'est trop se hâter que d'annoncer, avant même qu'on puisse soupçonner ce qui arrivera, la démission de tel ou tel ministre. Ce que nous croyons absolument certain, c'est que M. Dufaure conservera la présidence du conseil, c'est que M. Gambetta ne fera rien pour lui enlever cette présidence. Si la crise devient aiguë, c'est que les passions de la Chambre feront explosion et que l'opportunisme sera lancé en l'air.

On a remarqué l'empressement avec lequel le ministre de la guerre a nommé le successeur du général Salignac-Fénelon, décédé, au commandement du 17e corps d'armée à Toulouse. Le successeur est le général Lecointe, général de division du 1er corps. Assurément, militairement parlant, le choix du ministre est excellent, mais plairait-il aux gauches ? Voilà une question que nous ne pouvons répondre, mais qui explique peut-être la rapidité avec laquelle M. Borel a fait son choix. Il a voulu que la chose fût accomplie avant le retour de M. Gambetta, par exemple, lequel ne pourra pas ainsi tenter de faire nommer tout autre général à la place de M. Lecointe, qui a, d'ailleurs, tous les droits pour cet avancement et dont les capacités ne peuvent être mises en doute.

Le manifeste des gauches

On nous écrit de Versailles : « La réunion plénière des gauches du Sénat vient d'avoir lieu. On y a donné lecture du manifeste préparé par les bureaux ; ce document a été unanimement approuvé et la publication en a été autorisée ; néanmoins, il ne sera livré à la publicité qu'après qu'il aura été communiqué aux bureaux des gauches de la Chambre. Cette communication aura lieu samedi. Le manifeste, en commençant, rappelle qu'il y a juste un an, le 14 décembre 1877, que le Président de la République chargea M. Dufaure de former un cabinet constitutionnel. Le cabinet s'est immédiatement mis à l'œuvre et a commencé à pratiquer cette politique de réparation et d'apaisement dont on peut constater dès aujourd'hui les premiers et heureux résultats. Cette politique qui a assuré le succès de l'Exposition universelle, la rentrée de la France dans le concert des puissances européennes au congrès de Berlin et qui a enfin sus-

cité ce grand système de travaux publics dont la réalisation doit accroître dans de si larges mesures la prospérité générale.

En dépit de ces résultats, les adversaires de la République n'ont pas désarmé, mais leur impuissance n'en a pas moins manifesté, au point qu'un de leurs orateurs l'a constaté lui-même à la tribune du Sénat. Le manifeste termine en montrant aux électeurs sénatoriaux la double alternative qui se pose devant eux : ou soutenir la politique franche et constitutionnelle des républicains qui a produit les résultats que l'on sait ; ou cette politique qui cache son drapeau et sa couleur parce qu'elle n'aboutirait qu'à la Révolution.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière) Paris, 18 décembre.

La nécessité de réunir de nouveaux députés, par suite du vote des sénateurs dans la séance d'hier, dérange beaucoup les plans de la majorité des gauches qui désiraient éviter tout débat parlementaire avant les élections du 5 janvier. M. Gambetta et ses lieutenants conseillent aux gauches de voter, cette année, les amendements du Sénat, sauf à prendre leur revanche dans la prochaine session, où ils seront tout à fait les maîtres.

On croit que l'apparition des nouveaux manifestes électoraux de la gauche coïncidera avec la prorogation du Sénat. Les auteurs des manifestes penseraient que, cette prorogation une fois acquise, il n'y a plus à craindre de réaction de la part des conservateurs et qu'ils peuvent, dès lors, tout dire avec la certitude d'avoir le dernier mot. Il serait bon, par suite, qu'une dérogation des droits restât en permanence à Paris, un superbe habit d'ambassadeur, commandé par M. de Choiseul et que ce tailleur est chargé de revendre à l'importer quel prix.

Plusieurs hommes de la gauche, l'ont déjà visité — on dit même : essayé. DE SAINT-CHERON.

SÉNAT

Séance du 18 décembre

La séance est ouverte à 2 h. 10 ; sous la présidence de M. Audren de Kerdré, vice-président. Le procès-verbal de la dernière séance est lu par M. Bernard, l'un des secrétaires. M. Lucet déclare qu'il a voté contre l'amendement concernant le traitement des pasteurs protestants et les rabbins, comme il l'avait fait pour l'amendement des desservants. M. Xavier Blanc déclare qu'il n'a porté à l'ordre du jour que l'augmentation du traitement des desservants, des pasteurs protestants et des rabbins ; il a voté contre, avec des réserves dont il sera tenu compte. Le procès-verbal est adopté. M. de Siciotère dépose un nouveau rapport sur la proposition de loi concernant la conservation des oiseaux utiles à l'agriculture. Le Sénat adopte sans débat plusieurs projets de loi d'intérêt local votés déjà par la Chambre des députés. L'ordre du jour appelle la suite de la

était exacte, ce serait le comble de la misère et de l'aveuglement.

C'est ainsi qu'on parlait de la politique du Directoire. Et ce qu'entre les deux époques, la ressemblance devrait être complète, et au dehors comme au dedans.

L'Empereur d'Allemagne, qui a bien quelque expérience personnelle du gouvernement et qui, d'ailleurs, a pour conseillers des hommes d'Etat un peu plus pratiques que les nôtres, continue à donner aux politiciens de la Révolution des leçons singulièrement éloquentes et significatives. On connaît sa réponse au bonhomme de Bismarck, D. puis, complètement sûr de son retour par une députation d'instituteurs de la même ville, le vieil Empereur a développé en les recevant, le même thème profondément et éternellement vrai, à savoir que, pour améliorer l'état des esprits en France, il fallait surtout compter sur l'enseignement religieux. Il a ajouté que la tâche la plus difficile et la plus utile des instituteurs primaires consiste à élever la jeunesse dans la crainte de Dieu et à lui enseigner le respect des choses saintes.

En France, où l'esprit révolutionnaire, moins comprimé qu'en Allemagne, n'est pas moins dangereux, c'est exactement le contraire qu'on enseigne. La liberté absolue de l'instruction publique, l'école sans Dieu, voilà le rêve de nos maîtres du jour. Dieu, qu'on peut chasser de l'école, mais qu'on ne chasse pas de l'univers, nous montrera peut-être bientôt, par de cruelles leçons, qui a ri on du vieil empereur, ou des nouveaux gouvernants de notre pays. Le général Lecointe, qui vient d'être nommé commandant de corps à Toulouse, est un ancien colonel des grenadiers de la garde, qui est devenu général pendant la guerre. De petite taille, court, nerveux, il rappelle le type du général de Geslin.

On raconte qu'il est resté pour compte, chez un des grands tailleurs de Paris, un superbe habit d'ambassadeur, commandé par M. de Choiseul et que ce tailleur est chargé de revendre à l'importer quel prix. Plusieurs hommes de la gauche, l'ont déjà visité — on dit même : essayé. DE SAINT-CHERON.

SÉNAT

Séance du 18 décembre

La séance est ouverte à 2 h. 10 ; sous la présidence de M. Audren de Kerdré, vice-président. Le procès-verbal de la dernière séance est lu par M. Bernard, l'un des secrétaires. M. Lucet déclare qu'il a voté contre l'amendement concernant le traitement des pasteurs protestants et les rabbins, comme il l'avait fait pour l'amendement des desservants. M. Xavier Blanc déclare qu'il n'a porté à l'ordre du jour que l'augmentation du traitement des desservants, des pasteurs protestants et des rabbins ; il a voté contre, avec des réserves dont il sera tenu compte. Le procès-verbal est adopté. M. de Siciotère dépose un nouveau rapport sur la proposition de loi concernant la conservation des oiseaux utiles à l'agriculture. Le Sénat adopte sans débat plusieurs projets de loi d'intérêt local votés déjà par la Chambre des députés. L'ordre du jour appelle la suite de la

de discussion du projet de loi relatif à la Chambre des députés, portant fixation du budget des dépenses pour l'exercice 1879.

Le Sénat passe à la 3<sup>e</sup> section du ministère des finances : frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics.

Les dix premiers articles de la loi des finances relative au budget des dépenses sont votés après diverses observations présentées par M. Calixte, auxquelles répond le rapporteur, M. Vailly. Sur l'art. 11 de la loi relative au budget des dépenses, M. Desol fait les réserves les plus expresses, et soutient que le Sénat n'a point encore voté le projet de loi relatif à l'ouverture des crédits supplémentaires en l'absence des Chambres, que le rapport n'a même pas été déposé.

M. Leon Say répond qu'il n'aprouve aucune difficulté à accepter ces réserves, et que lorsque le projet de loi viendra en discussion devant le Sénat, il fera valoir les raisons qui militent en faveur de son adoption.

L'article 11 et dernier est ensuite adopté et la loi relative au budget des dépenses est votée à l'unanimité de 254 votants.

Après l'adoption ou la prise en considération des divers projets de loi et propositions, la séance est levée à cinq heures un quart.

D. main jeudi, discussion du budget des recettes.

REVENUS PUBLICS

La concurrence extérieure et le commerce d'exportation aux colonies.

Le mouvement d'opinion contre le régime économique en vigueur s'accroît de plus en plus. Ainsi que nous l'avons dit dernièrement, la chambre de commerce du Havre — qui avait illuminé en 1860 à la nouvelle du traité franco-anglais — vient de répondre ainsi au questionnaire du tarif général des douanes :

« La chambre de commerce du Havre émet le vœu que les droits proposés par le nouveau tarif général soient insuffisants, et que ces droits doivent être réservés dans une large mesure. »

A Marseille, la chambre de commerce a également admis le relèvement des tarifs en ce qui concerne les fils et les cotons. Enfin, le comice agricole du Havre a pris la résolution de demander des droits de douane plus élevés.

Il n'y a guère plus que la chambre de commerce de Bordeaux, qui, parmi nos ports maritimes, s'obstine à soutenir la politique de 1860, et encore les Bordelais, si l'on en juge par les dépositions de leurs délégués, ont-ils coupé de beaucoup d'eau leur radicalisme économique. Ils se contenteraient maintenant du statu quo.

Ils ont présenté à la commission des relevés statistiques, qui tous, dit le Soleil, se retournent contre les doctrines libre échaogistes Rien de plus concluant que ce tableau, par exemple, que nous empruntons à la chambre de commerce de Bordeaux :

IMPORTATIONS Total des imp. pour 1842... 850 000 000 fr. id. 18 9... 1 640 000 000 id. 1876... 4 000 000 000 Augmentation de 1842 à 1876... 790 000 000 id. de 18 9 à 1876... 2 360 000 000 EXPORTATIONS Total des export. pour 1842... 640 000 000 fr. id. 18 9... 2 260 000 000 id. 1876... 3 870 000 000 Augmentation de 1842 à 1876... 1 630 000 000 id. de 18 9 à 1876... 310 000 000

fait qu'exécuter les volontés de M. Noël, et tous les riches ne sont pas d'aussi bonne composition... D'ailleurs, n'était-ce pas une gentille idée à mademoiselle Adrienne de vouloir l'apporter en personne... à toi qui je le sais, lui as fait souvent la mine, sans qu'on puisse deviner pourquoi... les titres qui nous rendent riches ?

— Oui, oui, père, répliqua Pierrette avec confusion ; mademoiselle Adrienne est une excellente personne ; je l'ai méconnue ; mais je la voyais si belle, si heureuse... Ton ; le monde l'aime et... Ah ! par exemple, poursuivait-elle en se redressant d'un air vindicatif, si cette Joséphine, qui m'a joué un si vilain tour, se rencontre sur mon chemin, ce sera une autre histoire. Voyez-vous cette « rien qui vaille », qui s'empare de ma lettre et va la porter au jeune monsieur du château... ? Elle ne me tombe pas sous la patte, ou je lui dirai son fait, et je lui arracherai son faux chignon... car elle en a un effronté ! — C'est bon, reprit Grivet avec un léger sourire, vous arrangez cela entre vous... Mais, tout bien examiné, Pierrette, il faut que tu épouses au plus vite le fils Trincart, qui m'a déjà demandé ta main ; c'est un honnête garçon, bon travailleur, et il a quelques sous devant lui. Maintenant, que nous possédons du bien au soleil, il va devenir plus pressant et je veux que le mariage ait lieu... ma foi ! dès que notre ami Jean sera en état de danser à la noce.

— J'y danserai, Grivet, avec plaisir tout joyeux ; j'y danserai bientôt !

Pierrette ne paraissait pas aussi contente de ce projet de mariage. Elle ne dit rien ; mais, se levant brusquement, elle se réfugia dans un coin où elle étouffa à grand-peine ses sanglots. Le père n'eut pas l'air de s'en apercevoir ; il reprit en s'adressant au tailleur : — J'ai bien peur, Jean, que ce qui s'est passé aujourd'hui chez moi, par la faute de la méchante fille du garde, n'ait de vilaines suites... M. Noël et le miriflore parisien ne se sont pas entendus du tout ; alors M. Noël a lancé le miriflore par la fenêtre, au bras milieu de la mare... D'après quelques mots que j'ai attrapés au passage, l'affaire n'est pas finie. Jean Rabaut se souleva vivement, malgré ses atelles. — Que dites-vous, Grivet ? demanda-t-il ; est-ce que le Parisien serait capable de porter un mauvais coup... ? — Si ce n'était que cela !... Il ne serait certainement pas le plus fier... Mais, voyez-vous, Jean, M. Noël a été élevé comme les bourgeois et a les idées des bourgeois. Si donc, ainsi que je le soupçonne, la fantaisie lui prenait de se battre en duel... — Se battre en duel, avec des épées ou des pistolets ? s'écria Jean terrifié ; mi-éricorde ! le miriflore nous tuerait notre ami !

(A suivre).

LE SECRET DU PORTEFEUILLE

Le même jour, vers le soir, il y avait plusieurs personnes dans la chambre occupée par Jean Rabaut chez Noël. Le tellier, N. était absent, mais il devait rentrer bientôt et, en attendant, une vive allégresse régnait parmi les assistants. Jean n'était pas encore guéri de ses fractures, quoiqu'il se trouvât en pleine convalescence. Assis à demi-vêtu sur son lit, il compulsait, de la main

qui lui restait libre, une liasse de papiers lambrés Sa vieille mère, qui l'avait soigné avec tant d'affection et de dévouement, se tenait encore à son chevet et cherchait à le calmer, bien qu'elle-même partageât sa joie. De l'autre côté du lit, le cantonnier Grivet et sa fille Pierrette ne paraissaient pas moins ravies. Elles aussi avaient un gros paquet de papier où, peut-être, ils ne comprenaient pas grand-chose, mais dont ils savaient la haute importance. Cependant Grivet, au milieu de sa joie, semblait préoccupé. De temps en temps, un nuage passait sur son front et il jetait les yeux vers la porte avec inquiétude. Comme la nuit commençait à tomber, Jean, repoussa les pièces qu'il maniait avec tant d'amour. — Mère, dit-il, serrez bien ces papiers dans vos grandes poches... Est-il Dieu possible que nous soyons vraiment propriétaires de la maison, de l'enclos, de la vigne ?... Sur ma parole je crois rêver !... Ah ! les bonnes dames, les dignes dames, les saintes dames, qui nous ont rendus si riches ! — Fort bien, Jean, dit la mère Rabaut, mais elles ne l'ont ni rendu la santé, ni raccommodé les pauvres os rompus, et il s'agit bien de mes os ! Dans huit jours je pourrai bêcher mon jardin et piocher ma vigne, à moins que je n'aie à prandre des vex à cinq sous pièce, chez mes pratiques ordinaires... Il me semble que je pour-